

Association pastorale de Val-Haute Freissinières

Assemblées du 1 er juin 2024 en mairie de Freissinières à 14 H 30 si pas de quorum réunions repoussées à 15 H.

Assemblée générale extraordinaire :

Validation du périmètre de l'AFP.

Assemblée générale ordinaire :

Convention pluriannuelle de pâturage,

Rapport d'activité,

Divers.

Conditions de vote :

Etre propriétaire,

Chaque indivision doit être représentée par 1 seul votant, par tranche d'1 hectare, et avoir toutes les procurations du compte en question, s'il manque une signature le délégataire ne pourra pas voter.

Comptant sur votre présence.

Le président,

A. Boisset.